

Relance post-Covid et coopération économique

Le Conseil extraordinaire de juin 2020 a demandé au Secrétariat général d'élaborer et mettre en œuvre un plan régional de relance économique post-Covid 19. La mise en œuvre de cette décision pâtit de deux facteurs persistants : (i) l'absence d'un cadre régional, et (ii) le manque de moyens dédiés à la coopération économique au sein de la COI.

Pourtant, la coopération économique régionale est une des missions premières de la COI bien que peu de projets ont été conduits, à savoir un unique programme global dans ce domaine – PRIDE (1997-2000), un projet sectoriel pour la promotion du tourisme (1996-2001) et quelques autres actions ad hoc. Il n'empêche que la COI a à son actif deux grandes réussites, en dehors d'un cycle de projet : (i) sa contribution pour la conclusion du tout premier Accord de partenariat économique avec l'Union européenne (2004 – 2007), dont la mise en œuvre n'est que partielle, et (ii) la mise en opération du câble METISS en 2021.

La réponse à la crise économique actuelle a été essentiellement nationale et globalement non coordonnée à l'échelle régionale alors qu'une approche régionale peut améliorer la résilience dans certains secteurs.

Cadre régional : Sans un cadre bien défini, les actions de la COI pour la coopération économique régionale restent éparpillées et ponctuelles. Les riches échanges durant la période 2008 au 2012 sont intéressants à ce titre et sont résumés en *Annexe 1*. Il est néanmoins clair que l'environnement régional de la COI est insuffisant en lui-même pour consolider l'attractivité et la compétitivité des économies des îles. Il convient ainsi d'élargir le cadre de l'action économique de la COI, en cohérence avec les stratégies nationales, à un ensemble géographique élargi à l'ensemble de l'océan Indien et plus particulièrement la région voisine de l'Afrique Australe et Orientale en tirant profit de la mise en opération de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine en février 2019.

Mise en œuvre du PAREB : Le Covid et les défis globaux doivent nous mener vers une refonte de notre modèle de développement économique. Le Plan d'action régional sur l'économie (PAREB) adopté par le 35^{ème} Conseil des ministres constitue en cela une base pour la relance économique régionale, ciblant des secteurs prioritaires au travers de la promotion de l'économie circulaire. Trois études majeures sur l'économie circulaire et le développement durable ont été menées en 2020 et ont fait l'objet d'ateliers de validation en juin 2021. Ces consultations ont conclu sur :

1. La promotion de l'entrepreneuriat et de l'innovation dans l'économie circulaire à travers la mise en place de cadres nationaux et régionaux pour l'émergence d'entreprises et de projets innovants.
2. La préparation d'une stratégie de sensibilisation et d'un plan de communication pour la réduction de l'utilisation des plastiques afin de promouvoir l'économie circulaire et de lutter contre la pollution marine.
3. La promotion de l'innovation dans l'économie circulaire.

Une autre étude démarre actuellement avec le concours du BIT pour la mise en place d'un campus des métiers de la mer.

Il est attendu que ces travaux précités soient utilisés pour formuler un programme à soumettre dans le cadre de la programmation COI-UE 2021-2027.

La connectivité régionale : Dans ce contexte mondial de décrochage socioéconomique et de restriction des flux, nous avons pu constater sinon une dynamique de régionalisation au moins une réflexion amenant à repenser la mondialisation à des échelles de proximité. Pour nos économies insulaires, dont les principaux marchés sont en récession et dont les préférences commerciales s'érodent graduellement, il y a nécessité de revoir les dynamiques

économiques pouvant permettre d'assurer la sécurité alimentaire de nos populations, de gagner en compétitivité par la substitution aux importations ou encore de soutenir l'émergence d'une économie bleue innovante, durable et pourvoyeuse d'emplois. A cet égard, la connectivité régionale reste un enjeu structurel majeur. S'il ne s'agit pas ici d'un débat nouveau au sein de la COI, il n'en demeure pas moins qu'une connectivité régionale dynamisée et renforcée constituerait une plus-value économique et commerciale pour nos Etats membres. La connectivité doit, dans ce cadre, être pensée au-delà de nos seuls Etats membres pour intégrer la façade orientale et australe de l'Afrique ouvrant une zone de libre-échange continentale de 600 millions de consommateurs.

Connectivité maritime : Avec le financement du Japon, la COI a recruté une société spécialisée dans le commerce (IMANI Development Consultants) pour l'aider à améliorer la connectivité maritime par un dialogue entre les principales parties prenantes (décideurs en matière de transport maritime, experts et acteurs de la promotion des investissements, tant publics que privés, de la région du sud-ouest de l'océan Indien) afin de donner un nouvel élan aux efforts collectifs visant à promouvoir la connectivité maritime régionale et, plus largement, à favoriser le commerce et le développement. La COI vise à atteindre trois objectifs :

1. Sensibiliser les pays à la nécessité de rationaliser les structures de gestion portuaire et de simplifier la prise de décision et créer une meilleure compréhension des améliorations requises en matière d'infrastructure et de facilitation du commerce ;
2. La mise en place d'un système de suivi régulier du commerce dans la région, en mettant l'accent sur la quantification des besoins de la région en termes de transport maritime sur la base des volumes commerciaux actuels et prévus ; et
3. La mise en place d'un guichet maritime unique comme instrument de facilitation du commerce régional.

Un Comité technique régional incluant les pays côtiers de l'Afrique Australe et Orientale sera mis en place pour faire le suivi des travaux qui ont déjà démarré. Une première réunion de travail est prévue début décembre.

Au sujet de la connectivité aérienne, et avec l'ouverture des frontières, le Secrétariat général a relancé le dialogue avec les responsables des comités des compagnies aériennes et des aviations civiles. Le Secrétariat général poursuit son plaidoyer pour une réactivation des actions conjointes.

Sur le front de la connectivité numérique, la mise en opération du câble METISS en mars 2021 devrait suivre avec des actions complémentaires pour l'amélioration de la gouvernance et du climat des affaires dans le secteur des TIC pour accompagner l'émergence d'une transition numérique au niveau régional.

Un projet culturel pour accompagner la relance régionale : La formulation d'un projet régional de développement des ICC et le lancement d'une procédure d'instruction (cf. décision 19.b. du Comité des OPL 01/2021 de mai 2021) s'inscrit également dans la stratégie globale de rebond socioéconomique régionale dans la mesure où les ICC (i) contribuent à la croissance économique des Etats membres ; (ii) fournissent des emplois dans une large gamme de filières ; (iii) participent de l'attractivité des territoires ; (iv) créent du lien social et permettent de promouvoir l'égalité femmes-hommes, l'éducation à l'environnement... Le Secrétariat général, en collaboration avec l'AFD, a ainsi lancé l'instruction d'un projet régional de développement des ICC dans les Etats membres de la COI et le Mozambique le 9 juin 2021. L'objectif global de ce projet est de construire des sociétés humaines plus inclusives. A travers la stimulation du secteur culturel régional, il est attendu une meilleure cohésion sociale, un sentiment d'appartenance régional et un développement économique local lié à la structuration des acteurs culturels et de leur écosystème. Concrètement, le projet ICC portera une attention particulière à (i) l'implication des femmes et des jeunes dans les activités ; (ii) la formation professionnelle et la mobilité ; (iii) l'appui aux initiatives culturelles ayant une dimension régionale à travers des appels à propositions. Ce projet régional dont les activités pourraient démarrer

dès le premier trimestre 2022 intégrera un diagnostic sur l'impact de la Covid-19 dans les filières ICC au niveau régional afin de répondre au mieux aux besoins du terrain.

Coopération avec les structures associatives régionales du privé : Le Secrétariat général de la COI privilégie le dialogue public-privé régional avec des partenaires tels que Cap Business océan Indien, Entreprendre au féminin océan Indien, Synergie Jeunes, Jeune Chambre Economique, SYAH et d'autres plateformes des jeunes. Leurs implications dans les actions à divers niveaux est nécessaire pour la mise en œuvre d'activités en lien avec la relance de l'économie régionale.

Proposition de décision

Le Comité des OPL recommande au Conseil de :

- a) Demander au Secrétariat général de proposer un cadre régional de concertation et d'action en faveur de la coopération économique en capitalisant sur le Comité technique régional sur la connectivité maritime dont le mandat pourrait être élargi afin d'intégrer des représentants d'autres secteurs économiques. Ce groupe de travail devra notamment :**
 - i. Examiner les conditions permettant de développer et de renforcer les échanges économiques et commerciaux entre les Etats membres de la COI ;**
 - ii. Préciser les outils nécessaires à cette démarche et définir les modalités de partage d'information ;**
 - iii. Identifier les ressources et moyens nécessaires à ces travaux auprès des partenaires au développement ;**
 - iv. Définir les mesures appropriées à adopter et à mettre en œuvre pour y parvenir et proposant, en particulier, les secteurs d'activité qui pourraient être concernés en premier lieu.**
- b) Encourager le Secrétariat général à poursuivre les discussions avec les partenaires au développement pour la mise en œuvre d'activités répondant aux besoins spécifiques de notre espace insulaire en faveur de la connectivité régionale, notamment avec le Japon et l'Union européenne pour l'amélioration de la connectivité régionale, processus clé pour l'intégration économique avec l'Afrique continentale.**
- c) Demander au Secrétariat général de formuler un projet pour la relance économique régionale qui inclut le plan d'action régional sur l'économie bleue et la question de la connectivité régionale.**
- d) Donner mandat au Secrétariat général de signer avec l'Agence française de développement la convention de financement du projet régional de développement des Industries culturelles et créatives pour les Etats membres de la COI et le Mozambique et de finaliser le processus de recrutement de l'Assistance à maîtrise d'ouvrage en vue d'un démarrage effectif des activités au premier semestre 2022.**

Annexes :

2.1.a – Annexe : résumé des débats sur la coopération économique régionale

2.1.b – Annexe – cadre logique du projet régional sur les industries culturelles et créatives